

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 juillet 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D25.055

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.055 : GESTION DES DECHETS - APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE

Monsieur le Président rappelle que la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés est une compétence obligatoire de la communauté de communes.

La CC ALCT est maître d'ouvrage des prestations qui relèvent de sa compétence. Elle est décisionnaire des modalités du service rendu aux usagers, de son organisation et de son optimisation globale afin de maîtriser les coûts, ainsi que du financement de ce service public.

Les services gérés ou supervisés par la CC ALCT sont les suivants :

- Collecte des ordures ménagères et transport jusqu'au quai de transfert ;
- Gestion de 2 déchèteries ;
- Gestion de 2 Installations de Stockage des Déchets Inertes ;
- Prévention des déchets ;
- Mise à disposition de contenants de pré-collecte : bacs OMR
- La mise à disposition des colonnes de tri se fait en accord avec le SDEE

Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sont assurés par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) à qui la CC ALCT a délégué la compétence traitement.

Il est proposé d'adopter un règlement afin de définir les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn. Ce règlement s'appliquera à tous les usagers du service public de collecte des déchets.

Les principaux objectifs du règlement sont :

- La présentation des modalités du service ;
- La définition des règles d'utilisation du service ;
- La précision des sanctions en cas de violation des règles ;

Le projet de règlement transmis avec la convocation est présenté en séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BICCL-2024-345-0004 du 10 décembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,

VU l'avis favorable de la commission gestion des déchets réunie les 7 novembre 2024 et 11 juin 2025 ;

VU l'avis favorable des membres du bureau réunis le 19 juin 2025,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le projet de règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés ci-annexé,

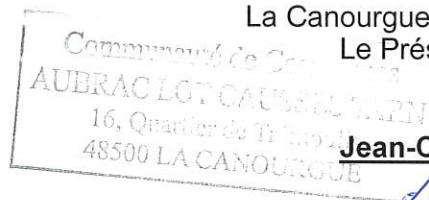
DIT que l'entrée en vigueur de ce règlement est immédiate,

CHARGE monsieur le Président et le vice-président de le faire appliquer en lien avec les Maires des communes qui détiennent le pouvoir de Police,

AUTORISE Monsieur le Président ou le vice-président à réaliser toutes les démarches relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 17 juillet 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL